

Conférence :
Différences salariales entre les femmes et les hommes :
Comment agir sur les inégalités
Le 2 mai 2002 à l'Hémicycle, rue du Fort Thüngen ;
Luxembourg/Kirchberg

Allocution d'ouverture de Madame Marie-Josée Jacobs,
Ministre de la Promotion Féminine,
Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

Cher collègue Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Les représentants et représentantes

des syndicats
du patronat
des entreprises
des ONG
des administrations
de la presse

soyez les bienvenus à la conférence sur les « Inégalités salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités ? ».

Vous savez très certainement que cette conférence fait partie du projet sur l'Egalité de salaire que le Ministère de la Promotion Féminine réalise dans le cadre de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'organisation du projet n'aurait pas été possible sans le soutien du Ministre de l'Emploi. Voilà pourquoi je tiens à remercier tout spécialement Monsieur Biltgen, curieux, tout comme moi d'ailleurs et comme vous-mêmes, de connaître les résultats du projet à ce jour. Aujourd'hui, nous en faisons un bilan intermédiaire qui est très important. Le projet quant à lui continuera jusqu'au 31 décembre 2002.

Si j'ai bien compris mes collaboratrices, vous partenaires, désirez que le Ministère de la Promotion Féminine continue dès à présent le dialogue concernant le sujet "Salaire égal pour les femmes et les hommes pour un travail égal ou équivalent".

Quand je pense qu'au moment où nous avons débuté le projet le 12 janvier dernier, certaines personnes prétendaient qu'au Luxembourg l'inégalité de salaire n'existait pas et que nous n'avions pas besoin d'en discuter. Et où en sommes-nous maintenant ? Les syndicats, les représentant(e)s des entreprises et du patronat souhaitent poursuivre le dialogue à ce sujet.

Il va de soi que j'exaucerai ce souhait en soutenant un ou plusieurs groupes de travail qui traiteront les sujets du salaire et de son évaluation. Je voudrais remercier les partenaires sociaux pour leur engagement. Ils étaient à nombreux à participer aux réunions du Comité de

Pilotage et aux réunions préparatoires. Les trois ateliers que nous avons organisés étaient quant à eux également bien fréquentés. Nous avons fait un grand pas en avant dans le dialogue portant sur l'égalité des sexes.

Un grand merci aussi à nos partenaires transnationales. Madame Françoise Goffinet du Ministère Fédéral Belge du Travail et de l'Emploi, qui nous a gratifié de son expérience pour notre travail. La Confédération européenne des syndicats (CES) participe activement au projet. Au Portugal, notre législation en matière d'égalité salariale est comparée à celle des pays européens. L'objectif du projet portugais est d'élaborer des suggestions afin d'améliorer la législation en question. La bonne pratique est recherchée. Le Luxembourg dispose dans ce cadre du plan d'égalité qui fait partie des négociations des conventions collectives. Naturellement, un plan d'égalité doit également comprendre le respect de l'égalité de salaire pour un travail égal ou équivalent. Je voudrais spécialement mettre en évidence les efforts des délégué(e)s à l'égalité. Je sais qu'ils et elles sont présent-e-s en grand nombre à la conférence d'aujourd'hui et je connais très bien leur intérêt pour la formation et l'information, thèmes abordés lors des ateliers.

L'analyse des statistiques est un autre élément du projet. Les expertes du CEPS et du Statec nous feront-elles part aujourd'hui de nouvelles conclusions ? En tout cas, un grand merci à Mesdames Lejealle et Casali pour leur excellente collaboration.

Le Projet « Egalité de salaire » n'existerait pas sans l'appui et le soutien de la Commission européenne. Elle exige de notre part un échange entre partenaires nationaux et internationaux. N'oublions pas que ce projet est une action qui a lieu dans le cadre du plan d'action national pour l'emploi dans lequel les partenaires sociaux et le gouvernement se sont engagés. Sur le plan international, il existe un fort échange d'expériences et de pratiques. Ce projet est un exemple de collaboration au sein d'une tripartite : Gouvernement, patronat et syndicats. La reconnaissance européenne représente certainement une valeur ajoutée tant pour le projet que pour notre travail commun.

Je voudrais maintenant saluer nos deux orateurs, Monsieur le Professeur Dr. Christof Baitsch et Monsieur Thomas Bethmann. Tous les deux vont nous entretenir sur des sujets qui ont été abordés lors des ateliers et groupes de travail :

Comment fonctionne en pratique la classification et l'évaluation de l'activité professionnelle de manière neutre sans distinction du sexe (féminin ou masculin) ?

et

La conciliation des besoins des salarié(e)s et des employeurs à travers l'exemple du congé de paternité d'un dirigeant du secteur artisanal.

Mais je voudrais également saluer Madame Willis-Mazzichi de la Commission européenne. Elle accompagne notre projet et nous rappelle constamment sa dimension européenne.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une matinée intéressante.